

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR 21270

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Sont Présents : Daniel Ruard, Emilie Almeida, Lise Nardin, Florine Vauge-Lapostolle, Arnaud Barthelet, Lionel Tisserandot, Gérald Lanier, Morgane Losset

Absents :

- Sébastien Gilot ; donne procuration à Lionel Tisserandot
- Jean-Louis Drancourt ; donne procuration à Emilie Almeida

Désignation d'un secrétaire de séance :

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire »,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un(e) Secrétaire de séance.

Madame Morgane Losset est désignée Secrétaire de Séance à l'unanimité des présents et représentés.

Convention 30 millions d'amis :

Pour la première fois, 30 millions d'amis prend en charge les dépenses liées à la stérilisation des chats errants à 100% ; jusqu'alors, seule la moitié de la dépense était prise en compte.

Madame Adeline Hubert est invitée à ce Conseil Municipal car elle pourrait nous aider à trapper les chats errants. Elle fait également partie d'une association dijonnaise qui s'occupe des chats.

D'après les élus et Madame Hubert, l'essentiel des chats errants est situé autour de la Grande Rue et la Rue de Boucaud.

Madame Hubert voit avec son association s'il est possible d'emprunter des pièges pour capturer les chats. Dominique Bornier contacte le vétérinaire de Pontailler afin d'établir une convention et voir comment la stérilisation pourrait s'organiser.

Délibération : Désignation d'un(e) délégué(e) pour la CLETC (Convention Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Cette convention ne fonctionnera que si un transfert de charge des communes vers la communauté de communes existe ; dans le cas contraire, elle ne fonctionnera pas. Cette commission ne s'est pas tenue lors du précédent mandat car il n'y a pas eu de transfert de charges.

Par exemple : Il y a eu transfert de charges lorsque les communes ont transféré l'eau et l'assainissement ou la collecte des ordures ménagères...ou lors de la fusion des deux anciennes communautés de communes de Pontailler et d'Auxonne en 2017.

Emilie Almeida est désignée pour siéger à la CLETC par 10 voix pour ; 0 contre et 0 abstentions.

Désignation d'un ou deux élus pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

L'intercommunalité, tout comme la commune, doit désigner au moins un titulaire, voire un suppléant pour siéger à la CIID.

Lionel Tisserandot est désigné titulaire et Gérald Lanier suppléant.

Délibération : Mise en place du réseau Panneau Pocket :

Pour faire suite au dernier conseil municipal, il s'avère que notre budget pourra faire face à cette dépense non prévue d'un montant de 180€.

Ce service fonctionnera pour relayer les informations de la commune et des communes voisines. Il sera également au service des associations du village pour y diffuser du contenu.

Emilie Almeida est responsable de la publication.

Cette délibération est prise à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération : Référent Déontologue

Le référent déontologue accompagne les élus contre les risques liés au mandat local, notamment sur les questions juridiques. Le référent déontologue peut être un des élus du conseil, formé à cette activité.

Le Conseil Municipal charge le Maire de mandater le CDG21 (Centre De Gestion) pour assumer cette fonction pour le compte de la collectivité et l'autorise à signer tous documents en rapport.

Cette délibération est prise à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération : désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs :

Le mode de désignation ayant changé par rapport à 2020, un titulaire et trois suppléants doivent être désignés par un vote à bulletins secrets à partir des candidatures des élus.

Election du titulaire : 1 seul candidat : Daniel Ruard

Suffrages obtenus : 10 voix pour – 0 contre – 0 nul – 0 abstention

Election du 1^{er} suppléant : 1 seul candidat : Lionel Tisserandot

Suffrages obtenus : 10 voix pour – 0 blanc – 0 nul – 0 abstention

Election du 2^{ème} suppléant : 1 seule candidate : Lise Nardin

Suffrages obtenus : 10 voix pour – 0 blanc – 0 nul – 0 abstention

Election du 3^{ème} suppléant : 1 seul candidat : Arnaud Barthelet

Suffrages obtenus : 9 voix pour – 0 blanc – 1 nul – 0 abstention

Information cimetière :

La chapelle de la famille Saunac a été démontée car elle présentait des signes avérés d'effondrement.

Elle n'était plus entretenue depuis longtemps. Un arrêté a été pris en 2022 en présence des adjoints, du Maire et de la gendarmerie pour constater l'état de cette chapelle.

Après un délai réglementaire de trois ans, nous avons constaté qu'aucuns travaux d'entretien n'ont été réalisés.

Le caveau est toujours présent et pourrait servir d'ossuaire. En effet, chaque commune a l'obligation réglementaire de posséder un ossuaire depuis l'entrée en vigueur de la loi du 19 mai 2011.

Des devis ont été demandés à 3 établissements funéraires.

Salle des fêtes : Point Travaux :

Le Maire projette quelques photos commentées par Arnaud Barthelet, Délégué aux travaux sur ce chantier.

Nous indiquons que le planning est respecté.

NDLR : A l'heure d'écrire ces lignes, nous avons appris qu'un délai de 2 semaines supplémentaires sera nécessaire pour la fabrication des longrines. (La longrine est dans ce cas

un élément de structure en béton ayant la forme d'une poutre et orientée horizontalement, supportant des forces mécaniques importantes).

Les photos des travaux seront mises en ligne sur la chaîne Youtube de la commune.

Découverte de la forêt de Saint-Sauveur :

Une découverte de la forêt accompagnée par le technicien ONF est prévue début septembre. Il s'agira probablement d'un samedi matin. Dès que la date sera connue, nous vous solliciteront afin de dénombrer les personnes intéressées.

Cette sortie est ouverte à toutes et à tous, sans condition d'âge. Il faut seulement pouvoir marcher dans les bois et être équipé de chaussures adaptées.

Questions diverses :

Arnaud Barthelet se fait le porte-parole de l'Amicale San Salvatorienne qui recherche des bénévoles et souhaite pouvoir mettre cette information sur le site de la commune.

A la suite d'un échange entre les élus, ce support ne paraît pas approprié. Emile Almeida propose que l'association communique par supports écrits diffusés dans les boîtes aux lettres.

En complément, le Maire rappelle que l'application panneau pocket va être mise en place très rapidement, comme indiqué plus haut dans ce compte rendu, et que la volonté est de la rendre utilisable par les associations du village. C'est de loin le média le plus efficace avec le boitage. Un affichage sur le panneau de la commune pourrait aussi venir en sus.

Food Truck :

Un premier retour positif sur la venue du food truck qui propose des moules et des grenouilles. Il pourrait venir une fois par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h50.